

DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Pièces obligatoires à fournir

- Courrier de demande de subvention
- Dossier Cerfa demande de subvention (Cerfa n°12156*04) **en 2 exemplaires**
- Compte-rendu financier de subvention de l'année 2020 (Cerfa n°15059*01) **en 2 exemplaires**
Le compte rendu financier 2020 concerne les associations ayant reçu des subventions de la Ville du Port pour l'exercice 2020. Le compte rendu est un état des dépenses de la subvention obtenue en 2020.
- Relevé d'identité bancaire à jour (RIB)
- Copie Publication au JO ou récépissé de déclaration à la Préfecture à jour
- Certificat d'inscription (INSEE)
- Statuts à jour
- Liste des membres du CA et de l'AG à jour
- Attestation d'assurance à jour
- Les derniers comptes approuvés et certifiés conformes par le Président (bilan, compte de résultats, annexes) et le(s) rapport (s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un)
- Le dernier rapport d'activité approuvé, dont le procès verbal de la dernière assemblée générale dûment signé par le représentant légal
- Pour les demandes d'investissement, joindre : plan de financement et devis afférents

LA REMISE DE CES PIECES EST OBLIGATOIRE POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE